

Conditions générales de location

valable pour la Tiny de l'Aigle et la Tiny d'Amour

Bailleresse

Nom	Walthert
Prénom	Nicole
Adresse	Rue Neuve 20
NPA et Localité	2613 Villeret [BE]
Téléphone	+41 32 941 49 89
Portable	+41 79 692 43 18
Adresse mail	info@tinydelaigle.ch

Locataire

Nom
Prénom
Adresse
NPA et Localité
Téléphone
Portable
Adresse mail
Signature

Réservation valant comme engagement financier.

La Tiny de l'Aigle (également nommé Tiny d'Amour selon les cas) se trouve à la même adresse que celle de la bailleresse, soit à la Rue Neuve 20, 2613 Villeret, canton de Berne.

Les clés peuvent être retirées chez la bailleresse, dès 14 h ou selon entente préalable.

Le montant total de la location doit être versé sur le compte de la bailleresse avant l'arrivée.

En cas de réservation tardive, le versement peut se faire en espèces à l'arrivée.

Charges

L'électricité, le chauffage, l'eau, les linges, le nettoyage final ainsi que la taxe de séjour sont compris dans le prix du loyer.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans la tiny.

Conditions contractuelles

Le bien loué doit être utilisé exclusivement par les personnes mentionnées sur le contrat. La sous-location ou la mise à disposition du bien à d'autres personnes sont exclues.

Arrivée, remise du bien loué

Le bien loué est remis au locataire dans un état de propreté convenable et conforme au contrat. De son côté, le locataire s'engage à prendre soin du bâtiment et des infrastructures

mises à disposition. Il est tenu d'avertir immédiatement la bailleuse d'un dommage éventuel.

Si le locataire prend possession du bien avec du retard, voire n'en prend pas possession du tout, le montant intégral du loyer est dû.

La bailleuse est autorisée à demander aux personnes une pièce de légitimation afin de vérifier leur identité.

Respect des consignes et du voisinage

Le locataire s'engage à respecter les consignes d'utilisation de la Tiny (pas de feu à l'intérieur, pas de chaussures non plus) ainsi que les règles d'utilisation du filet d'habitation (pas de chaussures, pas de sauts, etc...)

De plus, le locataire est tenu de faire preuve de considération envers les voisins (pas de bruit après 22h).

Restitution du bien loué

Le bien loué doit être restitué en bon état et dans les délais, avec tout l'inventaire. Le nettoyage final est compris dans le prix de la location ; toutefois, le locataire est tenu de nettoyer les équipements de cuisine ainsi que la vaisselle et les couverts. Le locataire est tenu d'indemniser la bailleuse pour les dégâts causés aux équipements et pour les éléments manquants de l'inventaire.

Conditions d'annulations

Le locataire peut résilier le contrat moyennant les conditions suivantes :

- Annulation gratuite jusqu'à 48 heures avant la date de réservation.
- Passé ce délai, le montant total est dû.